



RÉGION ET DÉPARTEMENT SIGNENT LEUR PARTENARIAT D' ACTIONS PRIORITAIRES

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, et François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire signent, ce lundi 13 avril, la convention de partenariat qui détermine les opérations prioritaires financées par la Région dans le département de Loir-et-Cher pour la période 2015-2020.

L'objectif de cette convention est d'harmoniser les politiques régionales et départementales dans le cadre d'un plan de développement dans l'intérêt des deux collectivités, en conformité avec leurs priorités communes et les spécificités du département de Loir-et-Cher.

Le financement de la Région Centre-Val de Loire s'élève à hauteur de 18 800 000 € pour le département de Loir-et-Cher. Ce montant est plus élevé que dans le partenariat précédent. Il permet de répondre aux grandes priorités affichées par le Conseil départemental mais il reste encore trop faible au regard des enjeux, notamment en matière de Très haut débit. Ce domaine mobilise déjà 80 % de l'enveloppe accordée par la Région afin d'assurer le déploiement du Très Haut débit en 5 ans.

L'enveloppe financière est répartie dans les 6 orientations thématiques suivantes :

- Développement numérique du territoire
- Santé et hébergement des personnes âgées
- Véloroutes et tourisme
- Transition énergétique et écologique
- Projets structurants pour l'aménagement du territoire
- Logements spécifiques

Les principales actions concernées par ce financement sont :

- **Le déploiement du Très haut débit : chantier prioritaire**

Pour répondre aux enjeux de demain en matière de compétitivité économique des territoires et de développement des usages dans l'éducation et les services à la population, il est primordial d'assurer le déploiement du THD d'ici 5 ans. **15 millions d'euros seront consacrés à ce secteur** dont une partie pour soutenir l'innovation via l'événement « Chambord Renaissance numérique » les 6 et 7 juin prochains.

- **La politique en faveur des personnes âgées**

Une part importante des financements est dédiée aux personnes âgées et aux solutions innovantes en faveur du maintien à domicile qui sont développées par le Département via Dom@dom 41 et la Maison Bleue 41. **Pour les actions en faveur des personnes âgées, une enveloppe de 2 800 000 € est réservée.**

- **Développer le tourisme**

510 000 € sont prévus pour le soutien aux actions touristiques. La Vallée du Cher est particulièrement concernée mais sont aussi accompagnées des actions de structurations pour les destinations infrarégionales : Vendômois et Sologne.

- **Le réaménagement de l'entrée Sud de l'agglomération blésoise**

Une négociation fructueuse a permis d'obtenir une participation de la Région sur les **aménagement cyclables et paysagers de l'entrée Sud de l'agglomération blésoise à hauteur de 250 000 €.**

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12